



Deux équipes pluridisciplinaires avec :

• Pour le secteur Nord :

Cheffe de service : Mme Valérie DROUOT
Coordonnatrice : Mme Anne RAVENEAU

• Pour le secteur Sud :

Cheffe de service : Mme Minerva ZENATI
Coordonnatrice : Mme Delphine MAISTRE

Un partenariat avec :

- Les ressources du secteur de l'Éducation Nationale
- Les ressources du secteur sanitaire
- Les ressources du secteur médico-social
- Les ressources du Conseil Départemental (MDPH, PMI, UTS ...)

Les secteurs d'intervention



Pour contacter l'EMAS

• Secteur Nord

☎ 07 61 80 86 00

@ emas89.nord@epnak.org

🏠 20, chemin Sainte Béate 89100 SENS

• Secteur Sud

☎ 03 86 52 99 76

@ emas89.sud@peppcbfc.org

🏠 15, avenue Général Rollet 89000 Auxerre



EMAS

Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation des élèves en situation de handicap

EMAS EPNAK – PEP – Version N° 1-10/06/2021 - ne pas jeter sur la voie publique

Un soutien à destination des Professionnels de l'Éducation Nationale



Quelle est notre mission ?

Soutenir la communauté éducative afin de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources auprès des professionnels des établissements scolaires.



Quelles sont les interventions proposées ?

Après un échange avec la communauté éducative, des observations auprès de l'élève et une analyse de la situation :

- Appui et conseil relatif aux particularités de la prise en charge de l'élève en situation de handicap ;
- Soutien à la communauté éducative dans la gestion d'une situation compliquée avec un élève en situation de handicap ;
- Mise en place d'actions de sensibilisation ou d'information auprès des professionnels des établissements scolaires sur des thèmes liés au handicap et à l'inclusion scolaire.

L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation se déplace sur le département de l'Yonne pour accompagner et soutenir tout professionnel de l'Éducation Nationale qui rencontre des difficultés dans la scolarisation d'un élève en situation de handicap.

Qui est à l'origine de la demande ?

Tout professionnel de la communauté éducative du 1^{er} et du 2nd degré.

Pour quel élève ?

Tout élève, de 3 à 20 ans, ayant une notification MDPH ou avec une demande de notification en cours, dont les troubles limitent l'accès à la scolarisation et à la socialisation au sein d'un établissement scolaire.

Où trouver les documents pour saisir l'EMAS ?

<http://dsden89.ac-dijon.fr/ash/?Creation-d-equipes-mobiles-d-appui-medico-social-pour-la-scolarisation-des>

Scannez moi !



Comment ?

Communauté éducative

Élaboration de la demande, renseignements et envoi de la fiche saisine :

- Un exemplaire à l'Éducation Nationale ;
- Un exemplaire à l'EMAS.

Éducation Nationale

Validation par l'IEN ou le chef d'établissement ; Envoi au Service École Inclusive (SEI).

EMAS

Le coordonnateur accuse réception dans les 48h et peut demander des renseignements complémentaires

Cellule hebdomadaire EMAS/SEI

- Étude de la demande ;
- Prise de décision ;
- Réponse à l'équipe demandeuse par retour de la fiche saisine.

EMAS

- Réponse dans un délai de 15 jours ;
- Si avis favorable, lien entre l'EMAS et la communauté éducative, les partenaires, les parents et l'élève ;
- Élaboration d'un plan d'intervention.